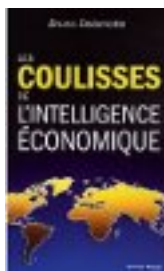


Extrait du Spyworld Actu

<http://mail.spyworld.fr/spip.php?article11801>

L'intelligence économique et ses coulisses

- Intelligence économique -



Date de mise en ligne : jeudi 8 octobre 2009

Spyworld Actu

Vieux routier de l'intelligence économique, Bruno Delamotte dévoile avec son second ouvrage, « Les coulisses de l'intelligence économique », les diverses facettes de ce métier. Un livre qui intervient au moment où le gouvernement tente de structurer la profession au travers de la loi dite LOPPSI II.

Bruno Delamotte, le patron de Risk & Co l'un des plus importants cabinets d'intelligence économique français, nous livre un ouvrage où trois lectures sont possibles. La première pour les néophytes ou curieux de l'intelligence économique est une description des différentes missions des intervenants de l'IE. Chaque chapitre raconte comme un mini polar une des facettes du métier : protection industrielle, conseil sur les risques pays, relation avec la police et avec les politiques, obtention de renseignement etc. La seconde lecture, plus happy-few est celle sur les règlements de compte de l'auteur avec les multiples intervenants, directs ou indirects, de l'IE, certains cabinets, les politiques en passant par certains mandataires peu scrupuleux, de ceux qui confondent opération musclée et mission d'intelligence économique. Troisième lecture en creux de cet ouvrage, le militantisme de Bruno Delamotte pour une meilleure régulation de ce milieu et des pratiques. Delamotte plaide pour un assainissement des pratiques et surtout une meilleure circulation de l'information entre les services officiels de police ou de renseignement et les agents de l'IE. Ce qui éviterait des pratiques aussi douteuses qu'illégales de la part de fonctionnaires assermentés. Au-delà, il y a aussi une certaine lassitude devant cette incurie du pouvoir et la frustration d'un opérateur confronté à la concurrence très forte des cabinets anglo-saxons, mieux armés, mieux défendus, même par le pouvoir français, au détriment, finalement, des entreprises françaises. Lassitude de ceux qui aiment vraiment leur métier.

La lecture de votre livre donne l'impression d'un testament. Est-ce à dire qu'après une longue carrière vous quittez le monde de l'IE ?

Bruno Delamotte : Je quitte un certain monde de l'IE - auquel je n'ai d'ailleurs jamais vraiment appartenu - pour aller vers l'aide à la décision, le conseil en stratégie sur des marchés internationaux. Mais aussi, l'ingénierie de sûreté de ces gros projets : il ne sert à rien d'avoir des contrats mirifiques s'ils ne peuvent être réalisés dans de bonnes conditions. L'IE (au sens large) ne s'arrête pas à la signature du marché. C'est au contraire à ce moment là que commencent les choses les plus délicates.

Dans votre livre, vous dites que l'IE est un mal nécessaire. Vous pouvez préciser ?

B.D : On ne fait pas d'omelette sans casser des oeufs. Il est fréquent de tutoyer les limites autorisées, de s'affranchir des limites de l'entreprise traditionnelle pour aller chercher l'information utile, le renseignement qui permet d'avancer.

Certes, une part non négligeable de l'information est accessible de manière ouverte mais le reste s'obtient par des moyens vieux comme le monde. A commencer par l'égo. Il faut toutefois savoir poser des limites entre ce qui peut être obtenu sous la forme d'une confiance de ce qui relève de la corruption ou du chantage.

A vous croire, la mauvaise réputation qui accompagne ce secteur est due aux « agents privés de recherche ». Seulement à eux ?

B.D : L'essentiel des affaires qui ternissent l'image de la profession sont le fait d'APR ou de pseudo-APR qui se livrent à des missions de basse police et corrompent des fonctionnaires. Il n'est pas question de jeter l'opprobre sur

une profession respectable mais guère plus acceptable de voir les APR se prétendre consultants en IE pour éviter les fourches caudines de l'agrément préfectoral.

L'IE en tant que profession doit aussi faire le ménage en son sein. Elle ne pourra pas faire l'économie d'une nouvelle consolidation. Il faut aussi être conscient que trop de microstructures peinent à vivre et sont prêtes à se livrer à des excès juste pour vivre. Dans ces conditions, il est facile de se rassurer en estimant que c'est le sens de l'histoire.

Vous êtes très clair sur la loi LOPPSI II qui est selon vous répressive. Sous-entendez vous que la volonté d'encadrement de cette profession revient à la surveiller et la mettre en les mains de personnes (associations ou autres) dont l'objectif n'est pas forcément la promotion de l'IE auprès des entreprises, mais la leur dans les ministères ? Quelles peuvent être les conséquences de Lopsi II à terme selon vous ?

B.D : La LOPPSI 2 vient à nouveau d'être reportée aux calendes grecques par décision de Brice HORTEFEUX. Le Président, voire l'exécutif en général, estime qu'il faut placer les acteurs sous l'éteignoir sans vouloir le dire ouvertement. La LOPPSI est un faux problème : tous les outils répressifs existent il suffit de les utiliser. Si c'est voter une loi avec le maximum d'écho médiatique pour renoncer à publier les décrets d'application, comme pour la LOPPSI 1 c'est nul !!!

La FEPIE n'a jamais tenu son rôle d'organisation professionnelle. Il faut espérer que son nouveau président, élu il y a quelques semaines, changera cela et la remettra sur les rails.

A l'identique, la refonte de la DCRI est selon-vous une erreur stratégique parce qu'au périmètre trop étendu. Qui trop embrasse mal étreint ?

B.D : Ce n'est pas exactement ce que j'ai dit. Avoir un grand service de renseignement intérieur est une bonne chose. Ce qui me choque est que l'on mêle renseignement et police judiciaire en confiant à la DCRI le traitement des sources en matière d'IE, et donc au sein des cabinets, et de l'autre coté la répression au travers. Cela revient à demander à des OPJ d'être juge et partie, ce qui n'est jamais bon. Par ailleurs, comment géreront-ils cette dichotomie, pour ne pas dire schizophrénie.

Sans compter que ce posera le problème de la gestion de la preuve et du recueil. Combien de temps les opérationnels parleront-ils à des interlocuteurs qui peuvent passer du rôle de confesseur à celui de procureur en moins de temps qu'il n'en faut pour retourner sa veste.

Selon vous, les sociétés étrangères ont une sorte d'impunité en France, a contrario des cabinets français. Y-a-t-il une explication rationnelle ?

B.D : Je n'en vois aucune. D'autant que les sociétés françaises sont assez régulièrement stigmatisées hors de nos frontières. Le seul début d'explication que je peux entrevoir est que ces firmes ne prennent pas part aux affaires franco-françaises qui animent la chronique judiciaire. Elles font des affaires et ne mélangent pas les genres.

Vous constatez aussi que les anglo-saxons ont une vraie avance sur le sujet, que ce soit dans la manipulation, sur l'information etc. Que faudrait-il pour rattraper notre retard sur le plan global ?

B.D : Il faudrait laisser émerger des leaders et non leur casser les ailes dès qu'ils peuvent prendre part au débat. Les leaders anglo-saxons savent parler avec les pouvoirs publics, mais aussi leur tenir tête. Aucun acteur n'est en mesure de faire cela en France. Les véritables missions d'IE, celles des cabinets qui accompagnent nos champions

industriels pour conquérir les parts de marché à l'international, mais aussi les protéger des coups bas sur le marché international existent. Elles sont mêmes de plus en plus nombreuses. Le problème est que les acteurs français n'ont pas le plus souvent la masse critique pour s'engager dans de telles missions. Sinon nous n'avons pas à rougir de nos résultats en matière d'IE.

Les cabinets français possèdent une vraie compétence, souvent mal exploitée, est-ce que ça peut changer ?

B.D : il faut le souhaiter. Une fois passé l'écueil de la basse police et de la taille franchie, il existe de vrais succès forcément discrets. Je pense à celui de mes concurrents qui a oeuvré au démantèlement de réseaux de contrefaçons dans les ports africains ou de trafics de produits sensibles à Dubaï. Je pense à un autre qui a identifié un réseau de vol d'information dans une entreprise sensible. La liste des succès s'allonge même s'ils sont encore rares et que l'on ne parle que des trains qui n'arrivent pas à l'heure.

Les grands comptes ont tous pour la plupart des responsables IE et font souvent appel à des professionnels. Mais, pensez-vous que c'est vraiment efficace à l'export ?

B.D : J'en suis vraiment convaincu. Aucune des sociétés du CAC n'est faite de mécènes. S'ils avaient un doute sur l'efficacité, ils auraient coupé les budgets depuis longtemps pour se concentrer sur d'autres thématiques. Or, les budgets ne cessent d'augmenter et le spectre des demandes s'élargir. Sans cela je ne passerais pas plus de six mois par an à l'étranger pour mes clients.

Ces entreprises tiennent-elles vraiment compte des rapports réalisés ?

B.D : J'ai la faiblesse de le croire. Même si la décision est toujours multi-factorielle. L'IE aide à fixer la stratégie et évite nombre de manques à gagner. Je suis convaincu que les rapports sont lus et décortiqués. J'en veux pour preuve les demandes régulières d'éclaircissements ou de complément d'information exprimées par les décideurs. Encore une fois, ce ne sont pas des mécènes. Bien au contraire. Et les clients se parlent entre eux, ils se refilent leurs prestataires mais aussi les adresses à éviter.

Les PME font-elles assez appel à l'IE ?

Il y a une forme d'autocensure surprenante dans le milieu des PME. C'est souvent lié à la mythologie du secret et à la crainte de coûts exorbitants qui le plus souvent n'existent pas.

Au travers de votre livre, on vous sent relativement désabusé. L'IE en France c'est mort ?

B.D : L'IE à papa sans aucun doute. Celle des petites structures généralistes qui sont enfermées sur le territoire national n'auront que peu d'avenir. Il y a la place pour un partenariat public-privé, pour des expérimentations dont la portée sera sans nul doute bien plus forte que celle de la répression envisagée par la LOPPSI.

Les entreprises se fieront à un agrément digne de ce nom, pas à l'ersatz envisagé actuellement. La voie actuelle est une impasse qui verra les meilleurs s'expatrier et les médiocres sombrer dans l'illégalité.

Comment devrait évoluer ce secteur pour être efficace et participer à l'économie ?

Il faut favoriser la concentration qui s'annonce et faire naître des champions aptes à donner le la de la profession tout

en finissant le ménage en cours. Sans pour autant faire régner la terreur. Le nouvel HRIE doit être l'arbitre de la profession, ni l'avocat ni le procureur.

Les coulisses de l'Intelligence Economique, Editions du nouveau monde

Post-scriptum :

<http://www.usinenouvelle.com/articl...>